

48h00 contre LOPPSI 2.

samedi 15 janvier 2011 à 17h30 Bordeaux Place Paul Doumer

Manifestation en soutien aux procédures d'expulsion des squats La Cave et La B.A.S.E., contre les politiques de restructuration de la ville à Bordeaux et contre la LOPPSI 2...

Rassemblement à Dax samedi 15 à 14h00, place Thiers, pour un weekend d'échanges et de forum. Programme sur place, prévoyez, guitares, tentes et duvets pour la veillée. Soupe aux cailloux et café offerts. Contact 0608463518.

La Liberté d'aller et venir, de dormir sous les ponts ou pas, est un Droit inaliénable !

LOPPSI 2 : ils soldent nos libertés !

Le projet de « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » (dite « LOPPSI 2 ») s'inscrit dans un contexte d'inégalités et de régressions sociales majeures. Fourre-tout législatif, sécuritaire et illisible, ce texte annonce un nouveau modèle de société. Populations pauvres et précarisées, jeunes, militants ou internautes sont spécialement visés, mais toute la population est concernée car ce projet marque un recul général des libertés individuelles.

Répression des populations ciblées :

Expulsion en 48h et sans contrôle du juge de tous occupants d'habitats hors norme (tente, cabane, caravane, yourte, mobile home, maison autoconstruites, bidonville, bus ou camion aménagé ...) sur terrain public ou privé, et destruction de leur habitat ; Contrôle accru sur les prestations sociales et obligation pour les travailleurs sociaux de faire de la délation ; vente à la sauvette et vente de métaux sont pénalisées ; expulsion immédiate des transports en commun ...

Face aux difficultés sociales d'un nombre croissant de familles, un « couvre-feu » pour les mineurs de 13 ans, une extension du « contrat de responsabilité parentale », un renforcement du contrôle administratif des mineurs délinquants et une procédure de comparution immédiate devant le tribunal pour enfants sont prévus...

Fichage et vidéo surveillance généralisés :

Les fichiers de police et de gendarmerie actuels, truffés d'erreurs, incontrôlables et, de fait, incontrôlés sont reconduits, étendus et interconnectés. Les personnes innocentées resteront fichées.

La LOPPSI 2 systématisé l'espionnage de l'espace public : toutes les entreprises privées pourront installer des caméras aux abords de leurs établissements et les

préfets le long des manifs ; la police pourra avoir accès en direct aux images captées par les caméras dans les hall et parties communes d'immeubles ; les images de vidéosurveillance publique pourront être exploitées par des entreprises privées agréées par le Préfet ; dans certains cas, des logiciels de reconnaissance faciale automatique seront utilisés pour identifier les sujets...

Durcissement du droit pénal :

Confiscation automatique du véhicule ; peines-planchers de six mois à deux ans d'emprisonnement dès la 1ère infraction en cas de violence ; bracelet électronique sur décision administrative pour les sans-papiers ; pénalisation des chahuts lors de la réunion des instances électives ; nouvelles périodes de sûreté de 30 ans ; dispositions visant à augmenter le nombre de « doubles peines »...

Pouvoirs policiers accrus :

Filtrage et censure de sites internet ; renforcement des pouvoirs de la police municipale; instauration d'un vague « Conseil national des activités privées de sécurité » qui entérine et annonce la privatisation croissante de la sécurité ; création d'une milice supplétive, dite « réserve civile », de 200 000 gendarmes et policiers à la retraite, et étudiants, rémunérés...

La LOPPSI 2 est la 11e loi exclusivement répressive depuis 2002. Elle s'appuie sur le sentiment d'insécurité sociale qui s'étend à chaque remise en cause des droits sociaux pour tous.

Cette loi nous prépare une société du contrôle, fondée sur la tension et la stigmatisation. Elle concrétise le fantasme de l'ennemi intérieur et assimile tout acte de contestation à une atteinte de l'Etat. Elle affaiblit la prévention et les garanties judiciaires. Examinée au Sénat à la mi-janvier, elle pourrait rentrer en application au printemps 2011.

Cette loi menace nos libertés et aggrave l'injustice sociale, elle doit être retirée ou abrogée !

Mobilisons nous partout : Si tu ne t'occupes pas de la LOPPSI 2, elle s'occupera de toi !

MANIFESTATIONS le 15 janvier

Pour rappel: la CNT-AIT de Bordeaux n'est pas organisatrice de ces appels, elle



48h00 contre LOPPSI 2

participe simplement à la propagation de l'information.